60me Année — Nouvelle Série — No 477 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 8 francs SAMEDI 12 MARS 1955.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 350 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 60 frs la ligne
Autres Annonces : on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

Lettre ouverte à mon ami Titin Brisemotte

Marseille, le 9 Mars 1955.

Cher Vieil Ami

Il est un vieux dicton qui dis : *qu pago tard pago lar-g*. Faut-il un G ou ne faut-il pas un G. *That is the question*. Cruel dilemne, car je connais aussi bien l'orthographe provençale que l'orthographe anglaise. C'est à dire pas du tout. J'ai assez de travail avec la française.

Cela d'ailleurs ne change rien au fait que l'hiver nous paie avec usure le retard qu'il a mis à se manifester. Lundi après-midi la neige tombait ici, entre 16 et 18 heures, mélangée à la pluie dans laquelle elle fondait comme le sucre dans la tasse de moka bien chaud.

Mais à quelques kilomètres, à Aubagne, elle tombait dru et blanchissait le sol ; les hauteurs jusque dans le Haut-Var avaient revêtu la parure d'hiver.

Plus blanche que la blanche hermine ! C'est joli à voir mais ça réfrigère, même les sentiments.

Ce retour du froid n'arrête pas pour autant les fous et les échauffés. Les humains continuent par ailleurs à se révolvériser, à se mitrailler.

En Afrique du Nord, en Indochine, les assassinats continuent ; en Palestine c'est plus sérieux. Les Israëliens ont attaqué les Egyptiens et leur ont tué une quarantaine d'hommes et blessé plus de 30.

Ne penses-tu pas, Titin, que les Juifs devraient se montrer moins batailleurs ? Ils voudraient reconquérir tout leur territoire ; leur ambition s'explique, mais ils ne devraient pas perdre de vue qu'ils l'ont perdu voilà près de 2.000 ans, après avoir mis en croix le plus grand des justes et que, depuis, d'autres peuples l'ont habité et mis en valeur — avec plus ou moins de bonheur il est vrai. Pour eux, depuis, ils se sont répandus sur la surface du globe, partout où il y avait des situations commerciales à exploiter avec toute l'âpreté et le génie commercial de la race.

Ils finiront peut-être par récupérer toutes les terres qui étaient autrefois la Judée. Mais çà se fera avec plus de patience et de ténacité que de coups de fusils. Si non, ils seront à nouveau envahis et chassés de chez eux. Car en Palestine ils sont chez eux, partout ailleurs ils sont des déracinés. Les Juifs nés dans les pays qu'ils habitent et où ils exploitent des commerces sont Français, Allemands, Russes, Polonais, Anglais, etc... etc... Mais ils demeurent Israëlites. Suivant les nécessités vitales ils changent de pays et de nationalité sans beaucoup d'hésitation.

A ce propos, nous avons eu, ces jours-ci, des nouvelles officielles de l'Israélite, savant atomiste, Bruno Pontecorvo, qui avait déserté Londres, où il était comme anglais naturalisé au service de la Grande Bretagne, dans les Services d'Etudes Nucléaires, qui sont services secrets, pour aller porter ses découvertes — et celles des autres — aux Soviets qui avaient dû lui faire des conditions beaucoup plus avantageuses que la Grande Bretagne.

Ponte Corvo avait antérieurement travaillé pour l'Italie dont il devait être, à ce moment-là, citoyen également provisoire. On n'a pas encore reparlé de son collègue en science ambulante qui avait fui l'Angleterre en même temps que lui. On en reparlera sans doute quand ceux qui le détiennent auront intérêt à le produire, comme ils viennent de produire Ponte Corvo, le fugitif bien appointé.

Pendant ce temps il est des humains qui se sacrifient au service de la Liberté pour quelques centaines de francs par jour.

En parlant de la fuite de Ponte Corvo, celà me remémore l'affaire des fuites. On en parle le moins possible en haut lieu. Toutefois il y a quelques jours nous apprenions que l'inculpé, André Baranès, celui qui était à l'origine de la divulgation des fuites avait décidé de faire la grève de la faim pour protester contre la façon — partiale d'après lui et d'après son avocat Me Tixier-Vignancourt — dont l'instruction était conduite. Lorsque de hauts placés dans le thermomètre politique se trouvent compromis, à tort ou à raison, dans une affaire qui ne sent pas bon, comme sous les monarques, la raison d'Etat joue ; le thermomètre monte, alors les dirigeants conseillent le *chi va piano va sano* à l'appareil judiciaire, et tâchent de faire le blak-out sur les éclairages de Presse et alors l'affaire gênante finit par se perdre dans la grisaille d'un horizon de plus en plus lointain, si lointain que les Français qui ont la mémoire courte, finissent par oublier.

Et la République, une fois de plus, est sauvée ! La République ? qu'ils disent ! me rétorque Toine qui supervise ma correspondance à Titin.

Depuis ma dernière M. Edgar Faure a fait son ministère et obtenu devant l'A. N. une majorité telle qu'on en avait pas vu depuis longtemps d'aussi appétissante. Notre Edgar a la côte ! pourvu que ça dure. Son ex-patron P. M. F. doit être bien vexé. Un hebdomadaire illustré nous montre notre ex-Président à son siège de député, pendant la lecture de la déclaration présidentielle de son successeur. M. P. M. F. lit le journal !

Dans le scrutin sur la confiance qui a donné 159 voix de majorité à Edgar F. son ancien chef de file s'est abstenu. Oh ! le vilain boudeur ! Un grand homme doit être large d'esprit et pas jaloux, ça gâte les plus belles qualités.

Notre nouveau Président a obtenu, hier encore, une jolie majorité, sur une question budgétaire qui aurait causé une bagarre il y a seulement 2 mois. Lune de miel ! notre Edgar doit se gratter l'occiput d'étonnement et murmurer pour lui seul : *qu'est-ce qui va m'arriver ?* C'est que les élections sont de plus en plus proches. Nos représentants voudraient bien terminer leurs 5 ans.

Ce n'est pas comme au régiment où nous célébrions la classe un an d'avance et que nous effaçions chaque jour, avec joie, une date sur le calendrier.

Nous ne disions pas ce que disent, légitimement, nos députés : Pourvu que je revienne !

Dans le scrutin du 23 Février, j'ai compté un groupe de plus 15 au lieu de 14, c'est-à-dire celui des réfractaires à l'obéissance passive. Ceux-là ont des chanes d'être tous réélus, parce que le Français est frondeur.

En vue du fameux rendez-vous d'Avril, les Syndicats préparent leurs batteries, tout le monde demande des augmentations et étant donné que les élections approchent tout le monde en obtiendra plus ou moins. Même les contribuables. Mais ceux-là c'est le contraire qu'ils demandent. Ça sera plus dur à obtenir. Toutefois M. Poujade et ses légions commencent à être pris au sérieux. Qui sait ? ils seront peut-être les seuls à ne pas être augmentés !

J'ai appris avec plaisir que le S. V. avait obtenu une nouvelle victoire 4 à 0 et passe en tête de sa division. Quand se décidera-t-on à offrir un vélo à tous les joueurs pour les remercier et justifier le titre de S. V.

Au revoir Titin. « Je me languis » de le voir, me dit Toine.

Louis SIGNORET.

Congrès S. F. I. O.

Dimanche dernier s'est tenu à Sisteron le Congrès Départemental Socialiste.

Un nombre important de Congressistes et d'élus du Parti ont tenu à participer, dans la salle des Variétés, aux nombreuses discussions que pose la politique actuelle. Une manifestation de sympathie pour M. Naegelen, député, a été votée par acclamation.

Après ces débats, un repas amical servi à l'Hôtel du Tivoli réunissait tous les Congressistes et plusieurs discours furent prononcés et applaudis.

EN FLANANT...

La neige de Corse

Nous étions habitués au beau temps fixe, nous trouvions tout cela naturel du moment que le soleil avait sauté le Molard. Hélas ! trois fois hélas ! il a fallu désenchanter, Mardi un manteau d'hermine recouvrait toute la ville et la campagne environnante formant ainsi un décor de féérie blanche.

La neige était poussée par un petit vent du sud et c'est pour cela qu'on l'appelle communément Neige de Corse. *Cette chute intempestive nous rappelait l'hiver, mais elle a fait le bonheur des amateurs de ski qui n'ont pas les moyens d'aller pratiquer leur sport favori dans une station à la mode. Grands et petits s'en sont donnés à cœur joie sur les pentes du Molard en bénissant le ciel de leur avoir octroyé une petite neige poudreuse si propice à leurs ébats...*

Certes, quelques grands-pères — vieux jeu — ont bien un peu bougonné devant ce temps qui les privait d'aller se réchauffer au Collet, à ce bon soleil de Mars, mais ils ont eu des compensations en constatant la joie qui éclairait la mine de leurs petits-enfants venant de skier et ils ont souri en les écoutant raconter leurs exploits.

Pour ceux qui n'apprécient pas les sensations de la neige, ils auront eu, quand même, la satisfaction à leurs moments de loisir, de savourer la douceur de leur homme, ou calés dans un bon fauteuil, au coin du feu ils se seront délectés à la lecture d'un roman policier ou d'aventures, ou bien encore ils auront tout oublié en piquant un petit somme.

Néanmoins nous croyons réunir presque tous les suffrages en souhaitant que Messire Phœbus revienne pour darder à nouveau, sur les gens et les choses, ses bienfaisants rayons, nous apportant ainsi la joie de vivre car dans notre beau pays de Provence dit-on Le soleil fait chanter...

X...

SISTERON-VELO
EN TETE DU CLASSEMENT

Voilà donc l'équipe de Sisteron en tête du championnat. Le match gagné dimanche contre l'équipe du R.C. Paris-Marseille a donné aux locaux ce précieux avantage.

Quant au match en faveur des Sisteronnais par 4 à 0, il a été dans l'ensemble bien réussit et le score aurait pu être supérieur si la ligne de demis apprenait enfin à donner intelligemment des balles aux avants.

Dans l'équipe locale le meilleur fut Pau qui se signale toujours par une excellente volonté.

Chez les visiteurs, une équipe homogène et athlétique dans laquelle le jeu du foot-ball est pratiqué avec sûreté et adresse.

L'arbitrage de M. Digiovanni donna satisfaction.

LES PAYSANS DE FRANCE AU GRAND RENDEZ-VOUS DE PARIS

Vous lirez un magnifique reportage consacré à cet évènement dans Paris-Match.

Au sommaire du même numéro : l'article de Raymond Cartier sur les élections au Japon ; orientation de ce pays vers l'Asie rouge ; le discours de Churchill sur la bombe H.

Demandez Paris-Match à votre marchand de journaux habituel. Tirage 1.340.000 exemplaires.

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée

faites provision de bonne humeur et d'optimisme en venant voir

JAMAIS 2 SANS 3

avec Roger Nicolas, Marthe Mercadier, Georges Bouilland, Jean Foulant, Alice Tissot, Georges Lannet, Mona Goya, etc...

CHRONIQUE LOCALE

JOURNEES COMMERCIALES

Les commerçants de la ville qui n'ont pas pu assister à la réunion, placée sous la présidence de M. Emile Paret, Maire, sont informés que trois grandes journées commerciales sont prévues pour les 7, 8 et 9 Mai prochain.

Un Comité, sous la présidence de M. Danton Sias, industriel, secrétaire de la Chambre de Commerce des Basses-Alpes, prépare actuellement un programme artistique et commercial.

D'ailleurs ce programme sera soumis lors d'une prochaine assemblée générale dont nous donnerons sous peu la date. Tous les commerçants de la ville sont donc invités à y assister.

BAL PARE ET MASQUE

La direction des Variétés organise pour le Dimanche 20 Mars à 21 h., avec le concours du Farry-Jazz, un Grand Bal Paré, Masqué et Travesti, doté de prix importants qui récompenseront les plus jolis costumes.

C'est un bal ou tout le monde peut assister et ou les jolis masques seront les bienvenus.

ELECTIONS CANTONALES

Les élections cantonales sont fixées au Dimanche 17 Avril 1955.

Dans les Basses-Alpes la moitié des Conseillers Généraux doivent aller devant les électeurs. En ce qui concerne la région Sisteronnaise, des élections auront lieu dans le canton de La Motte-du-Caire, dont le Conseiller Général sortant est M. Marcel Massot, député. Dans le canton de Noyers-sur-Jabron, M. Gaston Bruschini, censeur du Lycée Gassendi, demande le renouvellement de son mandat de Conseiller Général. Enfin dans le canton de Volonne, M. Camille Reymond, ancien député, maire de Château-Arnoux-Saint-Auban, Conseiller Général sortant, est encore candidat.

A l'heure actuelle on ne connait pas d'adversaires à ces Conseillers Généraux sortants, cependant tout laisse prévoir que le Parti Communiste désignera sous peu les candidats pour ces trois cantons.

Cependant, vu le dynamisme et la volonté, le dévouement et l'amabilité de MM. Massot, Bruschini et Reymond qu'ils portent à l'embellissement et à la prospérité de leur canton et du département, leur réélection doit être certaine.

PING - PONG

Mercredi soir à 21 heures, dans la « Salle des jeunes », M. l'abbé Savornin et M. Antoine Lazarin présidaient aux compétitions pour la qualification des pongistes sisteronnais en vue de la sélection de l'équipe destinée à se mesurer avec l'équipe de Gap vers la fin du mois.

Après les parties acharnées, toutes intéressantes, quelques-unes très brillantes restent en ligne pour les finales de Mercredi prochain.

MM. Queyrel, toujours égal à lui-même, Aubry, très remarqué, Valentini, Maurel, Theus et Brunel.

Tous les joueurs ont fait preuve de reélles qualités et la sélection s'avère difficile. Il faut surtout féliciter les organisateurs de l'atmosphère de grande cordialité qui règne entre tous les participants.

UNION MUTUELLE DES FEMMES

Madame Achard, trésorière, informe les sociétaires qui n'auraient pas assisté à la réunion et ignoreraient par conséquent la teneur du compte rendu qu'elles doivent payer courant Mars les cotisations à la Caisse Chirurgicale et à la Caisse du Secours Mutuels, afin qu'aucune erreur d'exactitude ne les prive des avantages des deux œuvres. Elle se tient à leur disposition le Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi, de 14 à 17 heures, 2me étage à gauche, nouvelle maison du centre de la ville.

Par suite de l'abondance des matières, nous nous excusons de ne pouvoir publier le compte-rendu de la réunion des Anciens Combattants ainsi que le Calendrier des Concours de la Boule Sisteronnaise.

Nous publierons ces deux articles dans notre prochain numéro.

FAMILLE SISTERONNAISE

Permanence. — Nous rappelons que chaque lundi de 10 h. 30 à 11 h. 30 une permanence est installée dans une salle de la Mairie par un membre du bureau. Celui-ci est à la disposition des membres de familles adhérentes pour tous renseignements d'ordre familial. On peut également y adhérer à l'Association ainsi qu'auprès de chaque membre du Conseil d'administration. Prière de se munir à cet effet du livret de famille.

Appel aux Commerçants. — Mesdames et Messieurs les Commerçants qui voudraient également consentir un rabais aux familles nombreuses (à partir de 3 enfants), pourront se procurer le papillon-vitrine l'annonçant. S'adresser à la permanence ou à Madame Ranque, trésorière. Le rabais est laissé à l'appréciation de celui qui l'accorde. L'association se fera un devoir de recommander à ses adhérents de faire de préférence leurs achats chez ces commerçants. Ces derniers bénéficieront en outre de la publicité gratuite au sein du journal départemental des associations familiales. Nous publierons dans un prochain communiqué la première liste de commerçants acceptant de faire une réduction.

ANCIENS COMBATTANTS

A l'occasion de l'Assemblée Générale du 6 Mars 1955, M. Caïtucoli Marius, Capitaine en retraite, Officier de la Légion d'Honneur ; Madame Veuve Grasset ; M. Bonin Jules à Castel-Bevons, et une Veuve désirant garder l'anonymat, ont fait don à l'Amicale des Mutiles, Veuves et Anciens Combattants, de différentes sommes d'un total assez important.

Le beau geste de solidarité de ces généreux donateurs prouve leur attachement désintéressé et dévoué à la cause des Combattants et Victimes de guerre.

Au nom des 270 membres de l'Amicale, le bureau leur adresse avec ses vives félicitations, ses bien sincères remerciements.

BAL 1900

Les parents d'élèves, les anciens élèves, les amis du Collège Paul Arène qui par une omission regrettable n'auraient pas été touchés par les invitations au Bal 1900 qui aura lieu le Samedi 19 Mars à l'Alcazar, sous la présidence de M. Emile Paret, Conseiller Général, Maire de Sisteron, sont priés de nous excuser et de retirer les invitations chez Marcel Lieutier, libraire, secrétaire de l'Association des Anciens Elèves du Collège Paul Arène, soit au Collège.

Nous tenons à préciser que le costume 1900 n'est pas obligatoire, la tenue de ville suffit.

Le Comité des Fêtes
du Collège Paul Arène.

RICHAUD Georges
Radio Diplômé
18, Place de la Mairie
SISTERON
Dépannage Postes ttes marques
Agent *Ducastel, Radiola, S.N.R.*
Poste Piles - Secteur Pizon-Bros
Cadre antiparasites *Capte*
Pick-Up *Radiola* et *Tisseaux*
Rasoirs Electriques
Fers Couvertures
Location Pick-Up

© VILLE DE SISTERON

ALCAZAR - BAL

Léon Ailhaud et son Ensemble animera la Soirée Dansante que donne la direction de l'Alcazar, demain Dimanche 13 Mars, à 21 heures.

U. F. F.

L'Union des Femmes Françaises organise pour demain Dimanche 13 Mars, à 14 heures 30, dans le local de la rue de la Mission, la réunion des Femmes pour : l'adoption d'un programme de revendications locales, la défense de l'enfance et la sauvegarde de la Paix.

Au cours de cette réunion, intermède de chants.

***

L'U. F. F., pour le Jeudi 17 Mars, jour de la Mi-Carême, organise aux Variétés-Dancing, de 15 à 19 heures, un Bal d'enfants travestis, et de 21 à 24 heures, une Sauterie pour tous. Le prix des places est fixé ainsi : Enfants 50 frs ; Adultes 100 francs.

SALIGNAC

ADJUDICATION AU RABAIS

Le Dimanche 27 Mars, il sera procédé en Mairie, à 15 heures, à une Adjudication au rabais pour la pose d'une installation électrique dans un bâtiment communal.

Mise à Prix : 75.000 francs.

Les candidats adjudicataires pourront consulter le cahier des charges en Mairie les Jeudi 17 et 24 Mars du 14 à 16 heures.

Les offres de prix seront envoyées à M. le Maire de Salignac ou apportées en Mairie le 24 Mars à 15 h., sous pli cacheté.

Le Maire : E. ESCLANGON.

TAXI AMBULANCE RICHIER
Tél. 65 SISTERON

ETAT-CIVIL

du 4 au 10 Mars 1955

Naissances : Olga Simone Silvana Perra, avenue de la Libération. — Marie-France Annie Viano, avenue de la Libération. — Joséphine Isabelle Coniglione, avenue de la Libération.

Mariage : Gilbert Edouard Marius Sardou, dessinateur industriel, domicilié à Marseille, en résidence à Paris et Josette Lucienne Marie André, sans profession, domiciliée à Sisteron.

Décès : Louise Virginie Moullet, veuve Coudoulet, 80 ans, quartier de Servoules. — Jules Arnaud, 78 ans, avenue de la Libération. — Pauline Mélanie Boyer, 73 ans, avenue de la Libération.

REMERCIEMENTS

Les familles GIAFFERI et JURAN très touchées des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Madame Yvonne GIAFFERI
née Juran

prient toutes les personnes et les sociétés de trouver ici l'expression de leurs vifs remerciements.

Paul ALBERT
Avenue de la Gare — SISTERON
Agent exclusif pour les secteurs
Sisteron — Forcalquier — Ribiers
des tracteurs agricoles
GOLDEN - BELLUS
moteur 203 Peugeot
et Diesel-Traktor HATZ
Atelier de Réparations
Pièces de rechange
Agence des Cyclomoteurs BUSSINES
payables à raison de 2950 fr. par mois
Concessionnaire des Motocyclettes
TERROT
et de la Société Nationale d'Etude et
de Construction de Moteurs d'aviation
GNOME et RHONE

André BESSON
Maître Artisan Fourreur
vous présentera sa collection
Lundi et Mardi
à l'Hôtel des Acacias.

PAQUES 55
un superbe TAILLEUR...
un beau COMPLET...
un VESTON fantaisie...
OUI... *mais avec la griffe*
Pierre MÉNARDO
Tailleur Hommes Dames
54, Rue Droite — SISTERON
Garantie Assurée

Etude de Me Jacques PERRIN
notaire à SISTERON

PURGE
D'HYPOTHEQUE LEGALE

Suivant acte aux minutes de Me Jacques PERRIN, notaire à SISTERON, du seize Avril mil neuf cent cinquante trois, enregistré à SISTERON le vingt deux Avril mil neuf cent cinquante trois, folio 73, case 508, par Monsieur l'Inspecteur de l'Enregistrement qui a perçu les droits, transcrit à DIGNE le sept Mai mil neuf cent cinquante trois, volume 9, no 61

Monsieur Marcellin Léopold LATIL, propriétaire agriculteur, demeurant à AUBIGNOSC (Basses-Alpes), a vendu à Madame Marie-Louise Fernande CORBISIER, sans profession, épouse divorcée, non remariée de Monsieur Henri DUBLE, l'immeuble ci-après désigné :

A) Une petite MAISON d'habitation sise sur le territoire de la commune d'AUBIGNOSC, comprenant une cave, une écurie, une chambre au rez-de-chaussée, une chambre au premier étage et une autre chambre dans l'immeuble attenant à laquelle on accède par une échelle.

B) Une loge à cochons, sise sous un bâtiment attenant au précédent.

C) Une autre loge à cochons sise sous une écurie face aux bâtiments ci-dessus désignés.

Cet immeuble parait cadastré sous le no 667 de la section B et confronte : à l'ouest Magnan ; au midi terrasse commune avec le propriétaire voisin ; au levant Barthélémy ; au nord divers.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix payé comptant.

Pour purger les hypothèques légales pouvant grever ledit immeuble, le notaire soussigné a déposé au Greffe du Tribunal Civil de DIGNE, le quatorze Décembre mil neuf cent cinquante quatre, une expédition en forme de l'acte précité, requérant qu'extrait soit dressé et demeuré affiché le temps de droit dans le tableau de l'auditoire dudit Tribunal.

Le procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités a été signifié :

1o) A Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal Civil de DIGNE.

2o) A Madame Gabrielle CHABAUD, épouse du vendeur, avec les mentions nécessaires.

En conséquence, il est donné avis à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale sur ledit immeuble qu'ils doivent en requérir l'inscription dans le délai de deux mois à compter de la présente publication à peine de déchéance.

Signé : J. PERRIN, notaire.

G. ANDINE
Tailleur Hommes et Dames
Coupe Moderne
Rue des Combes — SISTERON

CONFIEZ VOS YEUX
A UN SPECIALISTE
René CAMAU
Opticien Diplômé
de l'Ecole Nationale d'Optique
12, Avenue des Arcades

TOUT POUR L'ELECTRICITE
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie
Fournitures générales F et L
Eclairage Fluor et Néon
Moulin à café, Cafetière automatique
Aspirateurs — Cireuses
Armoires frigorifiques ELECTROLUX
Machines à laver *Perlaveuse*
Mors — Cadillac — Thermor
Machines à coudre
T. S. F.
Vente Réparations
Agence *Radialva Amplix*
Telefunken Sonneclair
GRAND CHOIX DE LUSTRERIE

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON
Outillage Moderne
Prix intéressants.

Etude de Me Jacques PERRIN
notaire à SISTERON

PURGE
D'HYPOTHEQUE LEGALE

Suivant acte aux minutes de Me Jacques PERRIN, notaire à SISTERON, du vingt et un Avril mil neuf cent cinquante trois, enregistré à SISTERON le vingt deux Avril mil neuf cent cinquante trois, folio 73, case 507, par Monsieur l'Inspecteur de l'Enregistrement qui a perçu les droits et transcrit au bureau des hypothèques de DIGNE, le sept Mai mil neuf cent cinquante trois, volume 9, no 63

Monsieur Marcellin Léopold LATIL, propriétaire agriculteur, demeurant à AUBIGNOSC (Basses-Alpes), a vendu à Madame Marie-Louise Fernande CORBISIER, sans profession, épouse divorcée, non remariée de Monsieur Henri DUBLE, l'immeuble dont la désignation suit :

Deux petites Parcelles de terrain en nature de pré, sises sur le territoire de la commune d'AUBIGNOSC, cadastrées sous les numéros 447 et 449 de la section B, pour une contenance de vingt quatre ares quarante quatre centiares au lieudit « Les Crouzourets ».

Ces parcelles confrontent : au nord Roumieu Maurice ; au midi Silve ; au levant ligne du chemin de fer ; au couchant Charles Imbert.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix payé comptant.

Pour purger les hypothèques légales pouvant grever ledit immeuble, le notaire soussigné a déposé au Greffe du Tribunal Civil de DIGNE, le quatorze Décembre mil neuf cent cinquante quatre, une expédition en forme de l'acte précité, requérant qu'extrait soit dressé et demeuré affiché le temps de droit dans le tableau de l'auditoire dudit Tribunal.

Le procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités a été signifié :

1o) A Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal Civil de DIGNE.

2o) A Madame Gabrielle CHABAUD, épouse du vendeur, avec les mentions nécessaires.

En conséquence, il est donné avis à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, sur ledit immeuble, qu'ils doivent en requérir l'inscription dans le délai de deux mois à compter de la présente publication à peine de déchéance.

Signé : J. PERRIN, notaire.

Mme MarGaillan
12, rue de Provence, SISTERON
Dépôt de
Teinturerie et Dégraissage

SANS DISCUSSION !... POUR L'OCCASION !... OU DONC ALLER ?...
MAIS CHEZ BARET !
GARAGE AUTO DURANCE
BARET & FILS
Avenue de la Libération — SISTERON Allo 44
Agences :
PEUGEOT, BERLIET, GENERAL MOTOR, CHEVROLET, OPEL
(Tourisme et Utilitaire)
Livraison immédiate
Voitures d'occasion dans toutes marques, toutes cylindrées
entièrement remises en état par nos soins.

Pour avoir un beau meuble, solide, à un prix raisonnable, où aller ?
Aux Meubles Sisteronnais
ancienne Maison BOURGEON — DOUSSOULIN, fabricant, succes.
57, Rue Droite, SISTERON — Téléphone 93
Grand assortiment de
SALLE A MANGER — CHAMBRE A COUCHER
Tous les Styles — Tous les Prix
Tout ce qui concerne la Literie (Balatum, etc...)
ENTREE LIBRE — Une visite n'engage à rien
Grande facilité de paiement
Attention à la bonne adresse... Ne pas confondre
57, Rue Droite — SISTERON

Etude de Me Jacques PERRIN
notaire à SISTERON

PURGE
D'HYPOTHEQUE LEGALE

Suivant acte aux minutes de Me Jacques PERRIN, notaire à SISTERON, du dix huit Août mil neuf cent cinquante quatre, enregistré à SISTERON le huit Juillet mil neuf cent cinquante quatre, Bx 62/3, folio 72, case 495, par Monsieur l'Inspecteur de l'Enregistrement qui a perçu les droits et transcrit au bureau des hypothèques à DIGNE, le cinq Novembre mil neuf cent cinquante quatre, volume 55, no 36

Monsieur Pierre Ferdinant CHASTANIER, propriétaire, demeurant à MORIERES (Vaucluse) a vendu à Monsieur Gaston Siméon Angelin BOMPARD, metteur au point et à Madame Marie-Louise Madeleine LATIL, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à CASABLANCA, Boulevard Colonna d'Ornano, No 56, l'immeuble ci-après désigné:

Un PETIT IMMEUBLE situé sur le territoire de la commune de SISTERON, rue de la Mission, no 10, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée, le rez-de-chaussée à usage de remise et chaque étage de deux pièces à usage d'habitation.

Ledit immeuble confronte : au nord la Commune de Sisteron ; au sud Siard ; à l'est rue de la Mission ; à l'ouest la commune et Jardin.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix payé comptant.

Pour purger les hypothèques légales pouvant grever ledit immeuble, le notaire soussigné a déposé au Greffe du Tribunal Civil de DIGNE, le quatorze Décembre mil neuf cent cinquante quatre, une expédition en forme de l'acte précité, requérant qu'extrait soit dressé et demeuré affiché le temps de droit dans le tableau de l'auditoire dudit Tribunal.

Le procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités a été signifié à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal Civil de DIGNE.

En conséquence il est donné avis à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale sur ledit immeuble, qu'ils doivent en requérir l'inscription dans le délai de deux mois à compter de la présente publication à peine de déchéance.

Signé : J. PERRIN, notaire.

Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER
Imprimerie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

Etude de Me Jacques PERRIN
notaire à SISTERON

PURGE
D'HYPOTHEQUE LEGALE

Suivant acte aux minutes de Me Jacques PERRIN, notaire à SISTERON, du dix sept Avril mil neuf cent cinquante trois, enregistré à SISTERON le vingt deux Avril mil neuf cent cinquante trois, folio 73, case 509, par Monsieur l'Inspecteur de l'Enregistrement qui a perçu les droits, et transcrit au bureau des hypothèques de DIGNE le sept Mai mil neuf cent cinquante trois, volume 9, numéro 62

Monsieur Marcellin Léopold LATIL, propriétaire agriculteur, demeurant à AUBIGNOSC (Basses-Alpes), a vendu à Monsieur Victorin Auguste Félicien IMBERT, propriétaire, cafetier, demeurant à SISTERON, l'immeuble ci-après désigné :

Deux Parcelles de terre sises à AUBIGNOSC, attenantes, l'une en nature de terre, cadastrée no 947, section B, pour une contenance de quarante six ares cinquante cinq centiares, au lieudit «Ponchonnière» l'autre cadastrée même lieu et section, en nature de vigne pour dix huit ares.

L'ensemble de ces deux parcelles confronte : au nord l'acquéreur ; au midi chemin vicinal ; à l'est communal ; à l'ouest l'acquéreur.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix payé comptant.

Pour purger les hypothèques légales pouvant grever ledit immeuble, le notaire soussigné a déposé au Greffe du Tribunal Civil de Digne, le quatorze Décembre mil neuf cent cinquante quatre, une expédition en forme de l'acte précité requérant qu'extrait soit dressé et demeuré affiché le temps de droit dans le tableau de l'auditoire dudit Tribunal.

Le procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités a été signifié :

1o) A Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal Civil de DIGNE.

2o) A Madame Gabrielle CHABAUD, épouse du vendeur, avec les mentions nécessaires.

En conséquence, il est donné avis à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale sur ledit immeuble, qu'ils doivent en requérir l'inscription dans le délai de deux mois à compter de la présente publication à peine de déchéance.

Signé : J. PERRIN, notaire.

CHARBONS TOUTE PROVENANCE
E. JOUVE
SISTERON — Téléphone 7
Charbon spécial pour feu continue et pour poêle CINEY
CARMONOIX (seul dépositaire pour la région)
Pour les commandes s'adresser : Rue Saunerie, chez M. BARTHELEMY
ou à l'entrepôt : Avenue de la Libération.

La Maison Marceau BLANC
Bois et Charbons
Dépôt de Desmarais Frères
Les 4 Coins — SISTERON
informe les intéressés qu'elle tient à leur disposition toute la gamme des
Fuels Domestiques en emballages de 20, 50 et 200 litres ou par citerne.

Achetez tous vos MEUBLES
à la Fabrique BOUISSON
10, Rue Saunerie — SISTERON
la seule Maison où vous trouverez
Le plus grand choix de Meubles
LA MEILLEURE QUALITE
Des Prix sans concurrence
Une seule visite vous convaincra.

© VILLE DE SISTERON